

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 29

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
08 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Ghislaine COULON et Delphine DEVOS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

Objet : Budget principal – Bilan annuel et révision de l'AE/CP n°005 – Performance énergétique de l'éclairage public

Exposé :

La ville de Saint-Rémy a engagé un marché global de performance dont un des objets porte sur la maintenance pluriannuelle des installations d'éclairage public, dépense suivie en section de fonctionnement.

S'agissant d'un projet pluriannuel d'une durée totale de six ans, la collectivité a fait le choix de le suivre en Autorisation d'engagement (AE) et de Crédits de Paiement (CP) afin de lui assurer une meilleure visibilité financière.

Ce rapport permet notamment de prendre en compte les réalisations effectives des exercices précédents et, si nécessaire, de procéder au lissage ou à la révision des crédits de paiement.

Compte tenu des réalisations 2025 et de la prévision de travaux de cette année, il est nécessaire de réviser l'autorisation de d'engagement d'actualiser l'AP de la façon suivante :

Durée de l'AE	Montant de l'AE	Ventilation des crédits de paiement					
		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026
6 ans	159 829	51 926	26 961	22 666	17 556	20 220	20 500
							<i>Dont crédits ouverts au chapitre 011</i> 20 500

Visa :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le vote en AE/CP est nécessaire à la conduite de ce projet.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la révision de l'AE n°005.
- DIT que les crédits de paiement prévus pour 2026 sont inscrits au budget primitif 2026.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

